



ACTE D'AUTORISATION

Amendement d'une autorisation nationale

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. La famille de produits biocides:

HSL-30/m - Famille de produits est autorisé conformément à l'article 48 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/10/2025. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:
REMMERS GMBH
Numéro BCE: /
Bernard-Remmers-Straße 13
DE 49624 Lönigen
- Nom commercial de la famille de produits : HSL-30/m - Famille de produits
- Numéro d'autorisation de la famille de produits: BE2019-0034-00-00
- Forme sous laquelle la famille de produits est présentée:
 - o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (CAS 55406-53-6): 0.5% - 1.5%

- Substances préoccupantes :



Xylol, reaction mass of o-xylol, m-xylol, p-xylol and ethylbenzene (CAS -): 0.28% - 0.28%
solvant naphta aromatique leger (petrole) (CAS 64742-95-6): 0.102% - 0.767%
Xylène (CAS 1330-20-7): 0.112% - 0.112%
Propane-2-ol (CAS 67-63-0): 0.1% - 0.1%
solvant naphta aromatique lourd (petrole) (CAS 64742-94-5): 0.0% - 1.6684%
naphta lourd (petrole), hydrodesulfure (CAS 64742-82-1): 0.337% - 0.337%
Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (CAS -): 18.0% - 18.0%
naphta lourd,hydrotraite (CAS 64742-48-9): 39.5581% - 50.5535%
Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics (CAS -): 0% - 0.8129%

- Type de produit et usage en vue duquel la famille de produits est autorisée:

8 Produits de protection du bois

Uniquement autorisé pour une protection préventive contre les champignons lignivores et responsables du bleuissement du bois, application au pinceau/rouleau, par pulvérisation, trempage et aspersion ("Flow-coating"), pour les classes d'utilisation du bois 2 et 3 (UC 2 et 3).

§2.Fabricant des produits de la famille et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant HSL-30/m - Famille de produits:

REMMERS GMBH, DE

- Fabricant Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (CAS 55406-53-6):

TROY CHEMICAL COMPANY BV, NL

§3.Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation de la famille de produits:

- Cette famille de produits se compose de 2 meta SPC's.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

Bruxelles,

Reconnaissance mutuelle séquentielle - Famille de produits le 23/10/2019

Approbation de modifications majeures déjà acceptées - Famille de produits le 15/7/2020

Modifications administratives d'une autorisation nationale, le 31/12/2021

Amendement d'une autorisation nationale,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M.. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 03/10/2023